

which would have warranted the withdrawal of the amendment, or if it was not withdrawn would have warranted the House in voting it down,

Sir George E. Cartier—It must be voted upon.

Hon. Mr. Anglin—In that case I must vote for it.

The House divided on Hon. Mr. Dorion's amendment, which was negatived. Yeas 19; Nays 111.

The Yeas were Messrs. Connell, Holton, Dorion, Anglin, Le Vesconte, Forbes, Rymal, Pâquet, Geoffrion, Bourassa, Godin, Coffin, Coupal, Killam, Ross, (Victoria); Carmichael, Cheval, Béchard and Chipman.

The House then went into Committee of Supply—Two or three items were adopted without discussion, and the Committee rose.

The House adjourned at 1.30 a.m.

retrait de l'amendement ou, s'il n'avait pas été retiré, aurait assuré son rejet par la Chambre.

Sir George-E. Cartier déclare qu'il faut le mettre aux voix.

L'hon. M. Anglin répond que, dans ce cas, il votera en sa faveur.

La Chambre rejette l'amendement de M. Dorion par 111 voix contre 19.

Ont voté pour: MM. Connell, Holton, Dorion, Anglin, Le Vesconte, Forbes, Rymal, Paquet, Geoffrion, Bourassa, Godin, Coffin, Coupal, Killam, Ross (Victoria), Carmichael, Cheval, Béchard et Chipman.

La Chambre se constitue en Comité des Subsidés. Deux ou trois crédits sont adoptés sans débat, et la séance du Comité est levée.

La Chambre s'ajourne à 1h30.